# L'HOPITAL GÉNÉRAL DES PAUVRES DE PARIS

AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

PAR

#### Joseph ESTIENNE

Licencié és lettres et en droit, Elève de l'Ecole des Hautes-Etudes.

### INTRODUCTION

On s'est préoccupé surtout dans ce travail des rapports entre les pouvoirs laïques et les pouvoirs ecclésiastiques. La collection Joly de Fleury a conservé sur ce sujet assez de documents pour pouvoir remédier à la perte des archives de l'Hôpital général. Si la perte de ces archives ne permet plus de donner une véritable histoire de l'Hôpital, la collection Joly de Fleury permet d'étudier certains points de vue et certaines époques dans la vie de l'Hôpital.

Étude des sources manuscrites : nous n'avons pas conservé de registres originaux des délibérations.

Bibliographie critique des ouvrages imprimés.

# PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES DE L'HOPITAL GÉNÉRAL. SES CARACTÈRES. SON EXTENSION

L'Hôpital général ne remonte pas à 1612 (Paultre). Il n'est pas l'œuvre de Vincent de Paul (Lallemand). Il

est l'ouvrage de la Compagnie du Saint-Sacrement qui, ayant dès 1631 l'idée confuse d'une fondation possible, a précisé peu à peu ses vues. La part du pouvoir civil est très restreinte. L'Hôpital général est, en réalité, de fondation laïque et privée. Les confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement ont visé un but uniquement spirituel. L'Hôpital général n'a pas été, à l'origine, une œuvre de police et il gardait toujours, comme trace de son premier caractère, une certaine universalité, même après la création des Hôpitaux généraux dans toute la France.

## DEUXIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL GÉNÉRAL. DIRECTEURS ET CHEFS DE LA DIRECTION. LA CRISE DE 1749-1758

Lors de sa fondation, en 1656, l'Hôpital général est administré uniquement par des laïques : directeurs et chefs.

Les directeurs : mode de nomination, fonctions qu'ils exerçaient et comme administrateurs de l'Hôpital général et comme commissaires des maisons, organisation des bureaux et commissions.

Les chefs de la direction : le premier Président et le Procureur général, seuls chefs à l'origine.

L'archevêque de Paris fut nommé chef en 1673. Mais c'est seulement en 1749 que Christophe de Beaumont, pour préserver l'Hôpital des atteintes d'un jansénisme dont on n'a pas trouvé la preuve, voulut avoir la haute main sur l'Hôpital. Un acte arbitraire de sa part motiva la retraite de la majeure partie des directeurs (12 juillet 1749). Le Parlement prit le fait des directeurs, mais la Cour était pour l'archevêque. Celui-ci s'employa à fonder un nou-

veau régime : comme chef, il soutint l'inégalité des directeurs et des chefs, théorie contraire à l'édit de fondation et à l'usage; comme archevêque, il soutint son droit de nommer seul et de destituer le recteur; cette dernière prétention mettait en question l'édit de fondation luimême. Or, on avait vécu jusque-là sur la réserve, en évitant soigneusement de traiter à fond la question de droit, posée de part et d'autre de façon inconciliable dès 1657.

Le règlement du 24 mars 1751 donna raison à l'archevêque. Le conflit s'aggrava et le Parlement cessa ses fonctions. C'est seulement en 1758 que la crise prit fin par le retour de l'ancienne administration.

L'administration de l'archevêque fut inférieure à celle des anciens directeurs.

## TROISIÈME PARTIE

## HISTOIRE FINANCIÈRE DE L'HOPITAL GÉNÉRAL

On a cherché ici à mettre en lumière l'importance de l'Hôpital général par l'étude de ses ressources et de ses budgets. Dans ce dessein, on a distingué et étudié successivement:

- 1. Les ressources provenant de la charité, et celles prévues par l'édit de 1656. Les premières diminuent rapidement, les secondes sont très vite insuffisantes.
- 2. Les ressources qui sont venues dans la suite subvenir aux charges croissantes.

Mieux qu'une division en revenus fixes et en revenus variables, ou qu'une division fondée sur la nature juridique des perceptions, celle-ci permet de suivre l'altération du caractère primitif et le développement continu de l'Hôpital. Enfin, on a examiné les budgets de certaines périodes (c'est ici que les Archives de l'Hôpital général se font regretter), et comment, malgré les déficits, l'Hôpital a pu subsister, grâce au crédit consenti par les fournisseurs et aux emprunts.